



AVIS PUBLIC CONCLUSION D'UN BAIL

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE conformément au paragraphe 1.1 de l'article 29 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion a autorisé, aux termes de la résolution numéro 19-07-607 adoptée à la séance du 2 juillet 2019, la signature d'un bail d'une durée de trois ans, avec deux options de prolongement d'une année chacune, entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et la Commission scolaire des Trois-Lacs, pour la location du bâtiment sis sur le lot 3 285 778 portant l'adresse du 1255-1257, rue Émile-Bouchard, pour un loyer de base mensuel de 14 162 \$ taxes applicables non comprises.

Cet avis est publié conformément à l'article 29 de la Loi sur les cités et villes.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quinzième (15^e) jour du mois de juillet deux mille dix-neuf (2019).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca